LES DRAPEAUX D'IMPORTANCE NATIONALE DANS L'HISTOIRE DU CANADA

STEAGURI DE IMPORTANȚĂ NAȚIONALĂ ÎN ISTORIA CANADEI

Auguste Vachon*

Abstract

Canada's national flag was assigned by royal proclamation of 28 January 1965. Previously, a number of flags had enjoyed a national status because they truly represented the mother country or because the popular mind in the colony conferred them that status, though they were intended for other purposes. This trend, which dates to the time of New France, was continued when the English began occupying areas that in time would become part of Canada. It was intensified after the surrender of the French colony to Great Britain in 1763. The process that eventually led to the adoption of the Canadian flag was entirely democratic.

Key words: Canada national flag, banner of France, French naval flag, Union Jack, Red Ensign. En français on conserve généralement les désignations anglaises Union Jack et Red Ensign

1. **La tradition française**

1.1 **La bannière de France**

La bannière de France est apparue au XIIe siècle et son usage s'est perpétué au moins jusqu'à la fin de guerre de Cent Ans en 1453. Par la suite, selon Hervé Pinoteau, la bannière se faisait rare et, à partir du XVIe siècle, elle ne représentait plus le roi qu'à ses funérailles[1]. Un auteur plus ancien, Gustave Desjardins, affirme que l'usage de la bannière de France a subsisté jusqu'à la mort d'Henri IV en 1610[2]. L'ancienne bannière de France, comme les armes royales, portait des fleurs de lis d'or sans nombre sur un champ bleu. À partir de 1380, les armes royales

---

* L'auteur a dirigé un service responsable des documents héraldiques, sceaux, médailles, affiches et illustrations de costumes aux Archives nationales du Canada. En 1988, il fut nommé héraut Saint-Laurent de l'Autorité héraldique du Canada établie par proclamation royale. À sa retraite en 2000, le Gouverneur général lui conféra le titre d'héraut Outaouais émérite.

[1] Hervé Pinoteau, *La symbolique royale française Ve-XVIIIe siècles*, Loudun: PSR Éditions, 2003, p. 636.

[2] Gustave Desjardins, *Recherches sur les drapeaux français,* Paris: Vve A. Morel et Cie, 1874, p. III-IV, 15, 18, 60-62, 113.

adoptaient de façon définitive trois fleurs de lis[3], et la bannière se modifiait en conséquence. (**Fig. 1**)

Des documents indiquent, qu'en Nouvelle-France du moins, on arborait toujours la bannière au début du XVIIe siècle pour représenter le roi, notamment, sur l'habitation de Pierre Du Gua de Monts à l'île Sainte-Croix en 1604[4]. Examinons avec soin le texte qui nous l'apprend: "Mais dans le Fort estoit le logis dudit sieur de Monts, fait d'une belle & artificielle charpenterie, avec la bannière de France au dessus"[5]. Aurait-il pu s'agir d'un autre emblème que la bannière, les armoiries royales, par exemple? L'expression au-dessus désigne assurément un drapeau, car des armoiries ornant un immeuble se placent normalement sur une surface plate comme un mur et non pas sur un quelconque support au-dessus du toit. On peut également éliminer l'hypothèse d'un autre drapeau, car la désignation bannière de France est très spécifique comme le souligne Hervé Pinoteau: "La bannière de France, tel était bien son nom …"[6]. La présence de ce drapeau sur des forts français en Amérique du Nord est également confirmée par une vue du fort Caroline construit en Floride par les huguenots en 1564. On y voit à la fois la bannière de France et les armoiries royales[7].

On retrouve aussi un drapeau à trois fleurs de lis et à deux pointes au-dessus du cadran solaire sur le toit de "l'Abitation de Qvebecq" construite en 1608 par Samuel de Champlain qui en a fait le dessin[8]. On ne peut ignorer ce document, car Champlain était habitué à l'exactitude, comme dessinateur et cartographe, et sa représentation est effectivement un modèle de précision. Mais de quoi s'agit-il au juste? On sait que les navires français avaient arboré, pendant longtemps, des étendards bleus fleurdelisés à deux pointes. Desjardins a relevé de ces étendards jusqu'au milieu du XVIe siècle[9]. Hervé Pinoteau soulève la possibilité que cet usage s'est perpétué sur les navires et forts maritimes jusqu'à l'avènement des Bourbons en 1589[10]. On peut aussi supposer que le drapeau dont Champlain disposait pour son habitation a pu être un peu démodé, vis-à-vis ce qui se passait en France. Mais il faut également admettre que nos connaissances sur les drapeaux arborés à l'époque demeurent très incertaines, d'autant plus que les nombreux édits et ordonnances en la matière n'étaient pas toujours respectés.

---

[3] Pinoteau, *op.cit.,* p. 453.

[4] Maintenant île Dochet, État du Maine, États-Unis.

[5] Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France ... suivie des Muses de la Nouvelle-France,* vol. 2, Paris: Librairie Tross, 1866, p. 450. «Artificielle» dans le sens de «construit avec art».

[6] Pinoteau, *op.cit.,* p. 636.

[7] Voir une bonne illustration en couleurs dans W.P. Cumming, R.A. Skelton et D.B. Quinn, *The Discovery of North America,* New York: American Heritage Press, 1972, p. 165. La gravure originale provient de *L'Amérique* par Théodore de Bry et reproduit un dessin de Jacques Le Moyne de Morgues.

[8] Samuel de Champlain, *Les voyages dv sieur de Champlain Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le roy, en la marine, divisez en deux livres …*, Paris: Jean Berjon, 1613, p. 187.

[9] Desjardins, *op.cit.,* p. 85.

[10] Pinoteau, *op.cit.,* p. 636, 650.

Une gravure intitulée "rise de Quebeek par les Anglois" figure dans l'ouvrage du missionnaire récollet Louis Hennepin, publié en 1698[11]. Cette scène, représentant la cession de Québec aux frères Kirke en 1629, montre un drapeau garni de trois fleurs de lis flottant sur les remparts de la ville. Une autre œuvre d'art, une toile intitulée «La France apportant la foi aux Indiens de la Nouvelle-France», conservée au monastère des Ursulines à Québec, représente la France par la figure en pied d'Anne d'Autriche, régente de 1643 à 1661. Un navire à l'arrière plan arbore à la poupe la bannière de France[12]. On a attribué à ce tableau des dates allant de 1666 à 1671. Étant donné les dates avancées, il est probable que les deux bannières, aussi bien celle de la gravure que de la peinture, sont de la pure fantaisie[13]. Mais leur présence indique, néanmoins, que la bannière de France était encore associée à la Nouvelle-France dans la conscience de certains auteurs et artistes pendant une bonne partie du XVIIe siècle.

1.2 **Le pavillon blanc**

Le second drapeau, qui dans l'esprit des habitants de la Nouvelle-France, représentait la nation française était le pavillon blanc de la marine royale ou marine de guerre qui était également arboré illégitimement par la marine marchande "pour en tirer avantage dans leur commerce et leur navigation"[14]. (**Fig. 2**) Lorsque les Français retournèrent à Québec en juillet 1632, à la suite du traité de Saint-Germain-en-Laye, les habitants restés sur place éprouvèrent une grande joie à la vue du drapeau blanc, comme nous l'apprend le père Le Jeune: "Quant ils virent arriver ces pavillons blancs sur les mâts de nos vaisseaux, ils ne scavoient à qui dire leur contentement …"[15]. En juin 1656, on trouve mention du pavillon blanc sur terre. Un groupe de Jésuites, accompagnés de leurs alliés, avaient abandonné leurs canots pour continuer à pied au-delà des rapides de Lachine, lorsqu'ils aperçurent une bande d'Agnieronnons (Iroquois). Ces derniers s'enfuirent dans les bois jusqu'au moment où ils reconnurent les Jésuites par le pavillon français: "… nous ayant

---

[11] Cette gravure par I. van Vianen figure dans Louis Hennepin, *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe avec les réflections des entreprises du Sieur de la Salle, sur les mines de St. Barbe, …* Utrecht: A. Schouten, 1698, en regard de la p. 343.

[12] Voir Robert A. Pichette, «Une énigme héraldique: les armes de de Bruc sur un tableau à Québec» dans *L'héraldique au Canada,* mars 1977, p. 5-11. Une planche en couleurs de cette toile figure dans plusieurs ouvrages, dont Anne Newlands, *Canadian Art from its Beginnings to 2000,* Buffalo: Firefly Books, 2002, p. 112.

[13] Des navires français ont arboré la bannière de France du moins jusqu'au XVe siècle: Desjardins, *op.cit.,* p. 85. Par contre, tous les ouvrages que nous avons consulté ne peuvent justifier la présence de ce drapeau au XVIIe siècle: Pinoteau, *op.cit.,* p. 636, 659-666; Timothy Wilson, *Flags at Sea*, Londres: Her Majesty's Stationery Office, 1986, p. 60-62; le commandant L. Denoix, *Les pavillons de marine,* étude réalisée pour Parcs Canada, vers 1968.

[14] Denoix, *op.cit.,* p. 8; René Chartrand, «Les drapeaux en Nouvelle-France», dans *Conservation Canada,* vol. 1, no.1, 1974, p. 26.

[15] Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents, 1610-1791,* Cleveland: Burrows Brothers, 1896-1901, vol. 5, p. 42.

reconnus à la vue de notre pavillon qui était un grand Nom de IESUS peint sur un taffetas blanc voltigeant en l'air…"[16].

En 1665, un contingent de 1300 soldats, le régiment de Carignan-Salières, arrivait en Nouvelle-France pour contrer la menace iroquoise qui pesait constamment sur la colonie. Ces troupes royales érigèrent une chaîne de forts le long de la rivière Richelieu, sur lesquels elles hissaient vraisemblablement le pavillon blanc. En 1674, la colonie passa de façon définitive sous l'administration royale[17] et, à partir de cette date jusqu'à la fin du Régime français, le pavillon blanc de la marine royale représentait la France dans la colonie, particulièrement sur les forts[18].

Des témoins de la période expriment de façon émouvante leur attachement au pavillon français. Lorsque le fort Nelson fut remis aux Anglais en 1714, James Knight, gouverneur de la *Hudson's Bay Company,* rapporte que "Un des Indiens s'approcha quand j'ai hissé l'*Union Jack* et me dit qu'il n'aimait pas le voir, mais qu'il aimait le pavillon blanc car beaucoup des Indiens ont une grande amitié pour les Français ici"[19]. Un autre témoignage de patriotisme envers ce drapeau nous vient des paroles du flibustier Robert Chevalier dit Beauchêne, né à Pointe-aux-Trembles (Montréal) en 1686. Il ne fait nul doute qu'il a été corsaire et que ses activités l'ont mené aux Antilles, mais l'authenticité du manuscrit qu'on lui attribue a été contestée. Quoiqu'il en soit, le récit nous apprend qu'il avait été capturé avec son équipage par les Anglais et détenu en Jamaïque. Face à une offre de changer d'allégeance, le refus de tous avait été unanime: "Nous lui répondîmes tous, sans hésiter, que nous étions nés sous le pavillon blanc, et que nous voulions y mourir"[20]. Même dans l'hypothèse d'un récit fortement romancé, le sentiment envers le pavillon blanc demeure une expression de patriotisme valable, qu'elle provienne de la plume du flibustier lui-même ou de l'auteur Alain-René Lesage qui a remanié le manuscrit pour publication en 1732, toujours au temps de la Nouvelle-France.

On retrouve encore le pavillon blanc lors de la prise de possession d'un territoire dans la région de la baie des Esquimaux (probablement Hamilton Inlet, Labrador) par Louis Fornel le 11uillet 1743.

---

[16] *Ibidem,* vol. 43, p. 138.

[17] Un édit royal de 1628, avait cédé la propriété et l'administration de la Nouvelle-France à la Compagnie de la Nouvelle-France, communément désignée sous le nom de Compagnie des Cent Associés. En 1663, Louis XIV révoqua la charte de cette compagnie pour assumer lui-même la gestion de la colonie en lui donnant une structure administrative calquée sur une province française. Tout en conservant la même structure, un édit de 1664 faisait du Canada le domaine de la Compagnie des Indes occidentales, dont le roi révoqua la charte en 1674 pour instaurer de façon définitive un régime royal.

[18] Chartrand, *op.cit.,* p. 26; A. G. Doughty, «Le drapeau de la Nouvelle-France» dans *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 3e sér., vol. 20, mai 1926, p. 46.

[19] Chartrand, *op. cit*., p. 26.

[20] [Alain-René] Lesage, *Les avantures de* M*onsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la* n*ouvelle France*, Paris: Étienne Ganeau, 1732, vol.1, p. 201-202. Le flibustier est mort à Tours le 11 décembre 1731: *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne: http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=34830&query=Beauchêne.

Etant resté tout le jour mouillé à cause des vents contraires nous serions descendu à terre; et sur une éminence nous aurions planté deux grandes croix aux pieds desquelles étant à genoux nous aurions chanté plusieurs cantiques et hymnes en action de grâce de notre heureuse arrivée et au mesme lieu nous aurions arboré le pavillon françois en criant à diverses reprises Vive le Roy pour marquer de la prise de possession que nous faisions au nom du Roy, et de la nation française d'une terre qui n'aurait encore jamais été habitée par aucune nation, et dont nous sommes les premiers qui en prenons possession[21].

Ce témoignage ne laisse aucun doute. L'explorateur est Canadien de naissance et le pavillon blanc est hissé sur terre "au nom du Roy, et de la nation française"[22]. Faire jouer ce rôle à un pavillon de marine en France paraît inimaginable à l'époque, mais dans la colonie, le pavillon blanc prenait une toute autre dimension. Lors de cette cérémonie, il jouait incontestablement le rôle normalement réservé aux armoiries royales. Il est bien documenté que les prises de possession en Nouvelle-France s'accompagnaient presque toujours des armoiries royales et non pas d'un drapeau. On les fixait à des croix, poteaux, arbres et, parfois, on les enfouissait sous la terre[23]. Les armoiries royales représentaient aussi la France dans plusieurs endroits publics, surtout après 1725 lorsque l'ingénieur Gaspard Chaussegros de Léry entreprit leur installation sur les portes, les immeubles, les forts et les places publiques à Québec, Montréal, et Trois-Rivières de manière à marquer clairement la souveraineté du roi sur son territoire nord-américain, ce qu'on avait négligé de faire auparavant[24]. Des exemples des armoiries royales figurent sur des gravures d'après Richard Short publiées en 1761, à la suite du bombardement de Québec par les Forces britanniques[25].

---

[21] «Relation de la découverte qu'a faite le sieur louis fornel en 1743 de la baie des eskimaux nommée par les sauvages kessessakiou» dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1920-1921,* Québec: Ls-A. Proulx, 1921, p. 9-70. Pavillon français est synonyme de pavillon blanc. Il existait un pavillon royal, blanc semé de fleurs de lis d'or avec les grandes armoiries royales, couronne, colliers et supports, qu'on utilisait parfois sur des navires de guerre, mais à partir de 1702, il était réservé à des navires ayant le roi à bord. Pinoteau, *op.cit.,* p. 660.

[22] Voir la biographie de Louis Fornel dans le *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne: http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35471&query=Fornel.

[23] L'utilisation des armoiries royales pour représenter le roi lors des cérémonies de prise de possession est bien documentée dans les trois premiers volumes du *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec: Presses de l'Université Laval, 1966 … Voir aussi Robert Pichette, «Les armoiries de souveraineté et de possession françaises en Amérique» sur le site web *Heraldic America*: http://pages.infinit.net/cerame/heraldicamerica/etudes/souverainete.htm; Auguste Vachon, «L'emblème royal en Nouvelle-France» dans *l'Archiviste,* janv.-févr. 1990, p. 11-13; *Idem,* «L'héraldique de Jacques Cartier» dans *L'héraldique au Canada,* sept. 1984, p. 4-10.

[24] Lettre de Chaussegros de Léry au roi, 25 octobre, 1725, Archives nationales du Canada (ANC), MG 1, C11A, vol. 47, p. 155, microfilm F47.

[25] *Vue de l'intérieur de l'Église des Récollets*, 1761. C. Grignion d'après Richard Short, ANC, négatif C-000353; *Vue de la Trésorerie et du Collège des Jésuites*, 1761, C. Grignion d'après Richard Short, ANC, négatif C-000356.

Il existe plusieurs autres documents signalant la présence du pavillon blanc. Une vue et plan du fort Saint-Joseph sur la rivière Saint-Jean en Acadie (1692) montre ce pavillon flottant d'un coin du fort[26]. René Chartrand signale la présence de ce drapeau à plusieurs autres occasions. En 1687, on envoie un pavillon blanc au fort de Plaisance sur l'île de Terre-Neuve. Un autre de ces pavillons est requis en 1695 pour le rétablissement «du fort au bas de la rivière St. Jean» en Acadie. Parmi les marchandises demandées pour la forteresse de Louisbourg en 1757 figurent trois grands pavillons blancs pour les batteries[27].

1.3 **Pavillons blancs aux armes de France**

Deux autres drapeaux sont d'intérêt, car ils combinent le pavillon blanc et les armes royales. (**Fig. 3**) L'article 27 de l'édit créant la Compagnie des Indes occidentales en 1664 autorise celle-ci à "...arborer le pavillon blanc avec les armes de France..."[28]. Le 3 décembre 1738, La Vérendrye pénètre dans le principal village des Mandanes (actuel Dakota du Nord) précédé du "pavillon peint aux armes de France"[29].

2. **La tradition britannique**

2.1 **Le *Red Ensign* sur les forts**

Les Anglais s'établirent sur la baie d'Hudson en 1668, occupèrent définitivement l'Acadie en 1713 et capturèrent la ville de Québec en 1759. Avec le traité de Paris de 1763, la France cédait le Canada, à l'Angleterre. Nous avons cherché en vain un texte légal autorisant l'utilisation du *Red Ensign* sur des forts. Ce drapeau rouge, portant l'*Union Jack* en canton, était celui de la marine marchande britannique, mais des documents attestent de sa présence sur des forts dès la fin du XVIIe siècle.

Une gravure de la prise du fort Nelson sur la baie d'Hudson en 1697 montre nettement le *Red Ensign* de l'époque flottant au-dessus du fort, avec une seule croix, celle de saint Georges dans le canton supérieur gauche[30]. Sur un grand dessin aquarellé du fort Cataraqui (actuellement Kingston, Ontario) en 1783, on voit sur une tour un drapeau rouge assez bien déployé dont le canton est défini par des rayures rouge et blanc à chaque coin. Le canton est mal représenté, mais il ne peut s'agir que du *Red Ensign*, étant donné les couleurs[31]. Les aquarelles de l'artiste

[26] ANC, NMC, Ph /250, négatif C-15701.

[27] Chartrand, *op.cit.,* p. 26.

[28] *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada*, Québec: E.R. Fréchette, 1854, p. 45.

[29] Antoine Champagne, *Nouvelles études sur les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, Québec: Presses de l'Université Laval, 1971, p. 87, 151-52; François Gaultier du Tremblay *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne: http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36022&query=Gaultier%20AND%20Tremblay.

[30] «Bombardement et prise du fort Nelson» dans Claude Charles Le Roy Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale …,* Paris: J.-L. Nion & F. Didot, 1722, vol. 1, p. 105.

[31] Lors de la préparation d'un article (Auguste Vachon, «Le *Red Ensign* au Canada» dans *L'héraldique au Canada*, mars 1980), nous avons examiné l'original avec le plus grand soin et avons conclu qu'il s'agissait

suisse Peter Rindisbacher nous indiquent que l'usage du *Red Ensign* sur les forts de la *Hudson's Bay Company* s'était répandu en 1821[32]. Ce drapeau flottait toujours sur le fort Vancouver en 1845 comme en témoigne une lithographie de l'époque[33].

Par contre, un autre dessin de la même année démontre nettement que la *Hudson's Bay Company* utilisait aussi le *Red Ensign* avec les lettres HBC sur le battant[34]. Ce phénomène est amplement documenté au cours des années. Mentionnons à titre d'exemple une aquarelle du fort William (Thunder Bay, Ontario) en 1878[35] et une vue intérieure du fort Garry (Winnipeg, Manitoba) vers 1884[36].

2.2 L'*Union Flag (Jack)* sur les forts

L'*Union Flag* (drapeau de l'union, de l'Angleterre et de l'Écosse en 1707, et de l'Irlande en 1801) communément appelé *Union Jack,* était *de jure* le drapeau de Sa Majesté sur mer[37] et *de facto* le drapeau de la Grande-Bretagne. Nous ne connaissons pas de document légal permettant l'utilisation de ce drapeau sur des forts avant 1873[38], mais il est évident que cette pratique s'était généralisée au Canada bien avant cette date.

L'utilisation du *Union Jack* sur les forts est bien documentée. Il suffit de signaler quelques bons exemples. Un premier dessin datant de 1755 représente le fort Lawrence sur l'isthme de Chignecto (près d'Amherst, Nouvelle-Écosse). On y voit visiblement l'*Union Jack* flotter d'un bâtiment à l'intérieur d'une barricade de pieux[39]. On retrouve ce même drapeau sur une vue du fort Prince of Wales en

---

du *Red Ensign*. On peut arriver à la même conclusion par élimination. L'*Union Jack* et le *Red Ensign* figuraient presque exclusivement sur les forts de l'époque. L'*Union Jack* est rejeté à cause de son champ bleu et ses grandes croix distinctives. Deux autres candidats, mais très peu probables, sont le *Blue Ensign* des bateaux du gouvernement et le *White Ensign* de la marine royale. Ces deux candidats sont aussi éliminés, vu la couleur de leur champ, bleu et blanc respectivement. L'aquarelle s'intitule, «A South East View of Cataraqui on Lake Ontario taken in August 1783»; l'artiste est James Peachey. ANC, négatif C-1511.

[32] On peut citer deux aquarelles aux Archives nationales du Canada: le fort York, ANC, négatif C-1918; le fort Rock, ANC, négatif C-1920.

[33] Le fort Vancouver, 1845-1846, lithographie coloriée à la main, H. J. Warre, *Sketches in North America and the Oregon Territory,* Londres: Dickinson & Co., [1848]. ANC, négatif C-1628.

[34] «Fort Ellice near the Assiniboine River», le 22 juin 1845, dessin tiré du journal du capitaine H. J. Warre, ANC, MG 24, F 71, vol. 1, p. 979, négatif C-28176.

[35] «View of Fort William with Hudson's Bay Company Post», signé «N. McD. 1878», dans Mary Allodi, *Canadian Watercolours and Drawings in the Royal Ontario Museum,* Toronto: The Royal Ontario Museum, 1974, vol. 2, no 1383.

[36] Lithographie d'après H. A. Strong, ANC, négatif C-10531.

[37] ANC, RG 1, E 9, vol. 2, p. 73-75. Proclamation de roi George III, 1 janv. 1801. L'*Union Jack* est en effet un petit drapeau naval arboré en proue d'un bateau. Le mot *jack* signifie gaule ou perche, c'est-à-dire le mât d'où flotte le drapeau. La langue populaire canadienne a retenu ce mot pour désigner un homme élancé «un grand *jack*». *Union Flag* s'emploie rarement de nos jours.

[38] Les *Queen's Regulations and Orders for the Army* de 1873 énuméraient trois séries de forts étant autorisés à arborer l'*Union Jack*: 1) journellement, 2) le dimanche et les jours d'anniversaires, 3) les jours d'anniversaires seulement ou pour saluer. À ces catégories, déjà complexes, venaient s'ajouter une foule d'exceptions. Voir le site web: http://www.fotw.us/flags/gb-def.html#station sous Flag Stations.

[39] Le dessin est par le capitaine J. Hamilton, collection des Archives de l'Ontario.

1777[40] et sur le fort York (ancien fort Nelson, aussi nommé York Factory) capturé par Jean-François Galaup de La Pérouse en 1782[41]. Une aquarelle de l'intérieur d'un autre fort York (présentement Toronto, Ontario) en 1804, montre l'*Union Jack* en grand format sur un mât près d'un blockhaus[42]. Ce drapeau flotte aussi sur le fort Chambly, vers 1838[43]. Enfin, on le retrouve sur un mât au centre d'un campement de troupes britanniques se dirigeant vers la rivière Rouge en 1870[44].

2.3 Le *Red Ensign* canadien

En décembre 1865, le Secrétaire d'État aux colonies avisait le Gouverneur général du Canada que les bateaux appartenant à la colonie ou étant à son service étaient autorisés à arborer le *Blue Ensign* (drapeau bleu portant l'*Union Jack* en canton) avec l'insigne ou le sceau de la colonie sur le battant[45]. Cet avis précédait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique du 1er Juillet 1867 qui créait la Confédération canadienne réunissant quatre provinces sous le nom de Dominion du Canada: Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. En mai 1868, un décret de la reine Victoria assignait des armes à chacune des quatre provinces et un sceau au Dominion formé des armes des provinces en écartèlement sur un écu[46]. Dès ce moment, même si le document spécifiait un sceau, on considérait l'écu avec les quatre provinces comme étant les armoiries du pays. En 1870, le Secrétaire d'État aux colonies permettait aux bateaux du gouvernement canadien d'arborer le *Blue Ensign* avec l'écu des quatre provinces sur le battant[47].

Après l'autorisation du *Blue Ensign* pour les bateaux **du gouvernement**, les autorités canadiennes avaient recommandé que les bateaux de la **marine marchande** canadienne s'identifient par le *Red Ensign* portant l'écu du Canada[48].

---

[40] Gravure intitulée «A North West View of Prince of Wale's Fort in Hudson's Bay North America by Samuel Hearne, 1777» dans *Journey from Prince of Wales's Fort in Hudson's Bay, to the Northern Ocean. Undertaken by Order of the Hudson's Bay Company, for the Discovery of Copper Mines, a North West Passage; &c. in the Years 1769, 1770, 1771, & 1772*, London: A. Strahan et T. Cadell, 1795, p. 2.

[41] Collection des ANC.

[42] «The barracks at York, Upper Canada », aquarelle de Sempronius Stretton, 1804, collection des ANC. De 1707 à1801 l'*Union Jack* se composait de la croix rouge de saint Georges et du sautoir blanc de saint André. En 1801, on y introduit le sautoir rouge de saint Patrice. Ce drapeau n'a que deux croix, ce qui signifie sans doute qu'on utilisait toujours l'ancien drapeau sur le fort.

[43] «Fort Chambly, Lower Canada», vers 1838, aquarelle de Augustus Terrick Hamilton d'après William Henry Bartlett, ANC, négatif C-40076.

[44] «Expédition de la rivière Rouge: le camp du colonel Wolseley, au lieu-dit Prince Arthur's Landing, sur le rivage du lac Supérieur, juillet 1870», aquarelle de William Armstrong, ANC, négatif C-11749. Cette expédition avait pour mission de réprimer la rébellion des Métis de la rivière Rouge au Manitoba.

[45] ANC, MG 30, E 86, vol. 118, dossier 23. Cardwell à Monk, 16 déc. 1865 citant la 3e section du Colonial Naval Defence Act de 1865: 28 Victoria, Cap. XIV.

[46] *Ibidem.* Décret royal du 26 mai 1868.

[47] *Ibidem.* Kimberley à Young, 16 juillet 1870.

[48] ANC, RG 7, G 21, vol. 163, dossier 290A, microfilm T 1160. Ministre des pêcheries à Stanley of Preston, 13 nov. 1890.

Un article paru en mai 1871 dans l'un des plus importants hebdomadaire de l'époque déclare de son propre chef, mais formellement, que le *Red Ensign* avec l'écu canadien est le drapeau du Dominion pour "usage général", c'est-à-dire le drapeau du Canada en pratique. Sur ce drapeau, l'écu des quatre provinces est entouré d'une guirlande de feuilles d'érable et surmonté de la couronne royale[49]. En première page du même hebdomadaire, le 9 juin 1877, une figure allégorique féminine représentant le Canada brandit le *Red Ensign* avec l'écu canadien accompagné toujours des feuilles d'érable et de la couronne, mais en ajoutant aux armes des quatre provinces, l'emblème du Manitoba calqué sur son sceau provincial[50]. Le *Red Ensign*, format canadien, était lancé, même si aucun document officiel ne le sanctionnait, et sa popularité allait grandir aussi bien sur terre que sur mer. (**Fig. 4, 5, 6**)

Plusieurs médailles, marquant la participation du Canada à l'exposition universelle de Philadelphie en 1876, portent au revers un écu canadien augmenté, en plus du sceau du Manitoba, de ceux de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard. La couronne s'y trouve, des branches de feuilles d'érable entourent l'écu et, là où elles se croissent au-dessous, apparaît un castor sur un rondin[51]. Il est important de souligner l'évolution de l'écu du Dominion, car ce même écu se retrouvait sur le *Red Ensign*. Il existait à l'époque un marché florissant pour les drapeaux, et les fabricants, très souvent aussi producteurs de voiles de bateau, saisissaient l'occasion d'offrir un nouveau produit dès que l'écu changeait[52].

En 1889, une loi ordonnait que le *Red Ensign* soit arboré sans aucun ajout par la marine marchande[53]. Cette Loi fut mal accueillie au Canada. Le Gouverneur général exerça de fortes pressions auprès du secrétaire d'État aux Colonies pour permettre à la marine marchande canadienne de s'identifier avec la version *canadianisée*. Grâce à l'intervention énergique du secrétaire, l'Amirauté britannique autorisa, le 2 février 1892, la marine marchande canadienne à utiliser le *Red Ensign* portant l'écu des quatre provinces originales, sans plus, conformément au sceau de 1868[54].

---

[49] *Canadian Illustrated News,* 6 mai 1871, p. 274, illustrations p. 281. Le 16 juillet le Gouverneur général était autorisé à arborer l'*Union Jack* ayant au centre l'écu des quatre provinces entouré de feuilles d'érables et surmonté de la couronne royale, mais ceci ne s'appliquait pas à d'autres drapeaux, voir Sir Joseph Pope, *The Flag of Canada,* 2e éd. 1912, p. 6.

[50] Les armes du Manitoba figuraient dans l'écu du Canada, peut-être pour la première fois, en première page de *L'Opinion publique,* 2 janv. 1873.

[51] NAC, médaille 13224, négatif C-90036; médaille 3936, négatif C-64977.

[52] On peut suivre l'évolution de l'écu du Dominion sur les *Red Ensign* de la collection de D. Ralph Spence, évêque anglican de Niagara, voir le site http://www.pch.gc.ca/progs/cpsc-ccsp/Flag_Posters/poster4_f.pdf. On retrouve des fabricants de voiles et de drapeaux dans les répertoires commerciaux des grandes villes canadiennes.

[53] ANC, RG 7, G 21, vol. 163, dossier 290A. *An Act to Amend the Law relating to the use of Flags in British Merchant Service, 30 August 1889*.

[54] *Ibidem.* Knutsford à Stanley of Preston, 6 août 1890; Stanley of Preston à Knutsford, 30 juin 1890; ministre des pêcheries à Stanley of Preston, 13 nov. 1890; Stanley of Preston à Knutsford, 12 déc. 1891; l'Amirauté britannique au *Colonial Office,* 2 févr. 1892; Knutsford à Stanley of Preston, 11 fév. 1892.

Ceci n'enraya pas l'utilisation du *Red Ensign* sur terre, ni la présence d'exemplaires portant un écu à sept quartiers. Ce drapeau continuait à flotter du mât de la tour du parlement les jours de fêtes et lors de l'ouverture du Parlement par le Gouverneur général[55]. En 1903, l'écu canadien se composait de neuf quartiers. Aux emblèmes des sept provinces qui formaient la Confédération d'alors, venaient s'ajouter celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest[56]. De ses emblèmes, seulement les quatre armes concédées en 1868 avaient un statut officiel.

Cette situation embarrassait beaucoup Joseph Pope, sous-secrétaire d'État du Canada. Au tout début du XXe siècle, l'idée lui était venue que l'*Union Jack* représentait l'Empire britannique et devait aussi représenter les colonies membres de l'Empire. En 1904, il informa le sous-ministre des Travaux publics qu'on devait désormais hisser l'*Union Jack* sur la tour du parlement au lieu du *Red Ensign* canadien, car il s'agissait, selon lui, du drapeau approprié. Le sous-ministre lui répliqua qu'il était d'accord en principe, mais qu'il craignait les critiques, particulièrement de la part des journaux. Pope réussit à le convaincre et, le 11 mars, l'*Union Jack* dominait la tour du parlement, bien que le premier jour il flottait à l'envers[57].

La suite logique de l'offensive en faveur du *Union Jack*, aurait été une campagne pour faire remplacer l'écu à neuf quartiers du Dominion par les armoiries royales britanniques, l'autre emblème représentatif de l'Empire et qui, au Canada, figuraient déjà sur le Grand Sceau du pays, les bureaux de poste et à l'intérieur des cours de justice. Si Pope n'a pas initié cette démarche, c'est qu'il croyait sincèrement que le Canada avait reçu de vraies armoiries en 1868, le seul problème étant la prolifération sur l'écu d'emblèmes non officiels. Sa démarche, pour l'instant, consistait donc à promouvoir l'emploi unique de l'écu aux quatre armes. Il obtint à cette fin un dessin du héraut York d'Angleterre et le fit imprimer et distribuer en 1904[58].

La stratégie connaissait un succès mitigé. En 1907, Pope constatait avec regret que le *Red Ensign* flottait toujours sur les stations du *Intercolonial Railway*[59]. Son correspondant Edward Marion Chadwick, l'un des plus éminents héraldistes de l'époque, tentait de le convaincre qu'il serait approprié d'utiliser le *Red Ensign* sur terre dans la forme approuvée pour la marine marchande en 1892[60]. Le 30 mai de la même année, Pope terminait sa longue campagne pour doter toutes

Le gouvernement du Canada adopta ce drapeau par décret en conseil du 26 juillet 1892: ANC, MG 30, E 86, vol. 13, 20G. *Memorandum on the use of Flags in Canada*, par Joseph Pope, 21 juill. 1904.

[55] Colin Campbell, «The Flag of our Country» dans *Canadian Almanac,* Toronto: Copp, Clark, 1894, p. 196.

[56] Médaille de la *Toronto Industrial Exhibition Association,* frappée par P.W. Ellis, 1903. ANC, médaille 5778, négatif C-53742.

[57] ANC, MG 30, E 86, vol. 13, 16 G. Pope à Gobeil, 26 janv. 1904; Gobeil à Pope, 2 fév. 1904; Pope à Gobeil, 3 fév. 1904; Pope à Gobeil, 12 mars 1904.

[58] *Ibidem,* vol. 129, dossier 89. Pope à Scott-Gatty, 15 janv. 1903; Pope à la firme Mortimer, 13 nov. 1903; Pope à Dawson, 7 janv. 1904.

[59] *Ibidem,* vol. 19, dossier 120. Pope à Pottinger, 25 janv. 1907.

[60] *Ibidem,* vol. 130, dossier 90. Chadwick à Pope, 18 avr. 1908.

les provinces d'armoiries en règle, mais le décret de 1868 n'admettait que les quatre provinces originales. Les catalogues commerciaux continuaient, néanmoins, à afficher de ces drapeaux à neuf quartiers[61]. On trouvait également en vente des pièces de céramique, souvenirs miniatures ou vaisselle, décorées des écus du Dominion à neuf emblèmes avec tous les ornements extérieurs déjà mentionnés[62]. Le *Red Ensign* figurait sur quelques-unes de ces pièces. (**Fig. 7**) En 1919, le fameux joaillier canadien, Henry Birks, avait confectionné une boîte en argent pour lady Patricia Ramsay en y gravant un écu à neuf provinces. Tout en exprimant son indignation à l'endroit de ce "monstre héraldique", Pope fit parvenir à Birks un exemplaire de l'écu à quatre quartiers qu'il avait fait imprimer en 1904[63].

Pendant la Grande Guerre, des troupes canadiennes combattaient sous le *Red Ensign* à quatre provinces[64] (**Fig. 8**), mais on retrouve un drapeau à neuf provinces sur une affiche de guerre, avec les noms de quatre batailles où il était vraisemblablement présent[65]. Les médailles et certificats présentés aux soldats à leur retour au Canada sont parfois ornés d'écus à quatre provinces, mais d'autres en contiennent neuf, y inclut des exemplaires sur le battant du *Red Ensign*[66]. On arborait de ces drapeaux sur terre et probablement sur mer. On en retrouve des exemplaires encore aujourd'hui[67].

En 1907, Pope avait demandé à Ambose Lee, héraut York, de lui fournir un dessin avec les armoiries officielles des neuf provinces. Lee lui répondit qu'il serait préférable de faire officialiser le tout par un décret royal, c'est-à-dire suivre la procédure normale pour une nouvelle concession[68]. Dès 1909, Pope avait caressé l'idée de doter le Canada d'armoiries distinctives d'autant plus que, vers 1917, il s'était rendu compte que le décret de 1868 n'assignait pas d'armoiries au pays. Mais pour l'instant, il n'entrevoyait pas la possibilité de convaincre le gouvernement d'aborder cette question[69].

Pope dut attendre la fin de la Grande Guerre pour voir son rêve se réaliser. En février 1919, un comité de quatre officiels du gouvernement, dont Pope, était

---

[61] Voir par exemple *Hudson's Bay Company, Autumn and Winter Catalogue, No. 58, 1910-1911,* réimpression Winnipeg: Hignell Printing, 1990, p. 162.

[62] L'auteur et son épouse ont assemblé une importante collection de ce genre de céramique.

[63] ANC, MG 30, E 86, vol. 29, dossier 804. Birks à Pope, 25 mars 1919; Pope à Birks, 25 mars 1919. Lady Patricia, ancienne princesse Patricia de Connaught, avait renoncé à son titre royal après son mariage à Alexander Ramsay en février 1919.

[64] *The Ottawa Citizen,* 17 juill. 2002, B1.

[65] Auguste Vachon, *Le Red Ensign au Canada ..., loc.cit.,* p. 10. Les batailles inscrites sur le drapeau sont: Langemarche, St. Julien, Festubert et Givenchy.

[66] George A. Brown, *Canadian Welcome Home Medals 1899-1945,* Langley (Colombie-Britannique): George Brown, 1991, p. 42-43, 46-47, 50-51, 62-63, 66-67, 70-71, 90-91, 94, 98, 103.

[67] Voir les sites http://www.pch.gc.ca/progs/cpsc-ccsp/Flag_Posters/poster4_f.pdf et http://www.crwflags.com/FOTW/FLAGS/ca-9prov.html.

[68] ANC, MG 30, E 86, vol. 130, dossier 90. Pope à Lee, 29 juillet 1907; Lee à Pope, 31 août 1907.

[69] *Ibidem.* Pope à Chadwick, 21 avril 1908; Pope à sir George E. Foster, 24 sept. 1917.

nommé pour doter le Canada d'armoiries[70]. Les négociations avec l'Angleterre, particulièrement avec le Collège des hérauts, furent longues et ardues. Les membres du comité, avec Pope en tête, voulaient des armoiries royales pour le Canada, comme il en existait pour l'Angleterre et l'Écosse. Le *Garter Principal King of Arms* s'y opposait car la composition des armoiries royales avaient été fixée par proclamation royale en 1801, lors de l'entrée de l'Irlande dans le Royaume Uni. Les Canadiens obtinrent l'assentiment du roi de sorte que *Garter* fut obligé de se plier. Le problème fut résolu par une nouvelle proclamation royale en date du 21 novembre 1921[71].

Le nouvel écu apparut sur le *Red Ensign* canadien en 1922[72]. (**Fig. 9**) Deux ans plus tard, un décret autorisait ce drapeau à flotter sur des édifices fédéraux à l'étranger[73]. En 1945, un second décret permettait de l'arborer sur des édifices gouvernementaux aussi bien au Canada qu'à l'étranger, et en toute autre occasion et lieu où il était important d'identifier clairement le Canada[74]. Finalement, un troisième décret de 1947 permettait d'arborer le même drapeau, à la discrétion du commandant, sur les quartiers généraux ou en d'autres lieux et occasions pour souligner l'identité canadienne[75]. Il est à noter qu'aucun de ces documents ne conférait au *Red Ensign* le statut de drapeau national. Lorsque le gouvernement fit redessiner les armoiries du Canada en 1957, les trois feuilles d'érable vertes en pointe de l'écu se parèrent de leur rouge automnal. Ces modifications apparurent également sur le *Red Ensign*.

3. **La recherche d'un drapeau national**

Les armoiries assignées au Canada en 1921 contenaient une quantité imposante d'emblèmes coloniaux et quelques symboles canadiens. On trouve écartelées sur l'écu les armes des nations fondatrices: Angleterre, France royale, Écosse et Irlande, accompagnées en pointe de trois feuilles d'érable sur une tige. En cimier, le lion britannique tient une feuille d'érable rouge. Le support gauche, le lion des armoiries de Grande-Bretagne, tient l'*Union Jack*; le support droit, la licorne, provenant à l'origine des armoiries d'Écosse, tient l'ancienne bannière de France. Sous l'écu, figure une gerbe de roses d'Angleterre, de trèfles d'Irlande, de chardons d'Écosse et de lis blancs pour symboliser la France. La devise *A mari usque ad mare,* qui provient de la Bible (psaume 72: 8), reflète, pour sa part, une réalité bien canadienne.

---

[70] ANC, RG 6, A1, vol 210, dossier 1156, section 1, p. 310-11. Burrell à Devonshire, 13 févr. 1919.

[71] Cette question est bien résumée dans Conrad Swan, *Canada Symbols of Sovereignty,* Toronto: University of Toronto Press, 1977, p. 58-65.

[72] Par décret du 26 avril 1922. Charles P. Band et Emilie Stovel, *Our Flag,* Montréal: Gordon & Gotch, 1925, p. 36.

[73] ANC, RG 2, série 1, vol. 1094, P.C. 134. Décret du Gouverneur général, 26 janv. 1924.

[74] *Ibidem,* vol. 1649, P.C. 5888. Décret du Gouverneur général, 5 sept. 1945. Ce décret fut révoqué par un nouveau décret du 12 fév. 1965 qui entrait en vigueur le 15, jour où le Canada se dotait d'un drapeau national, *ibidem,* vol. 2058, P.C.1965-253.

[75] *Ibidem,* vol. 1717, P.C. 3008. Décret du Gouverneur général, 31 juillet 1947.

Les premières propositions pour un drapeau canadien allaient dans le même sens, c'est-à-dire marquer les liens impériaux tout en ajoutant quelques touches canadiennes. Vers 1919, la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal proposait l'*Union Jack* portant au centre une feuille d'érable d'or[76].

3.1 **Le comité de 1925**

Ce qu'on a appelé le débat de 1925 est né d'un comité établi à la demande du ministère de la Défense nationale pour étudier l'emploi des drapeaux au sein des Forces canadiennes. Le premier ministre, William Lyon Mackenzie King, dirigeait alors un gouvernement minoritaire et était absent quand son cabinet avait approuvé, et transmis au Gouverneur général pour approbation, le décret établissant le comité. Lorsque King apprit son existence, il voulut éviter tout tumulte politique, mais il devint, néanmoins, la cible d'une avalanche de critiques, particulièrement dans la presse. L'opposition émanait presque exclusivement des anglophones qui ne voulaient pas voir disparaître l'*Union Jack* ou le *Red Ensign* canadien qu'ils considéraient leurs drapeaux. De plus, par une étrange coïncidence, les membres du comité étaient tous catholiques, ce qui exacerbait les éléments orangistes[77] du pays, champions des valeurs britanniques et du *statu quo*.

Le comité recommanda comme drapeau national, soit le *Red Ensign* canadien, soit l'*Union Jack,* portant au centre l'écu aux armes de 1921. King craignait que la vague impérialiste allait diviser le pays et, au lieu de débattre la question en Parlement, minimisa le rôle du comité et le fit abolir par un deuxième décret[78].

Pendant que l'opinion publique s'agitait, le journal *La Presse* lança un concours, espérant que des propositions reçues surgirait un drapeau valable pour le Canada. Les cinq juges, des intellectuels bien connus de l'époque, arrêtèrent leur choix sur un drapeau blanc pour représenter les origines françaises, l'*Union Jack* en canton avec ses trois croix, d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, pour représenter les origines britanniques et une feuille d'érable verte sur le battant pour le Canada[79].

3.2 **Le comité de 1945-1946**

L'inhabilité du gouvernement à doter le Canada d'un vrai drapeau national ne faisait pas disparaître la question pour autant. En novembre 1945, le gouvernement King nomma un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour

---

[76] Herbert George Todd, *Armory and Lineages of Canada,* Yonkers (New York), 1919, planche I et légende; Victor Morin, président de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, préférait une feuille d'érable verte alors que d'autres membres recommandaient une feuille d'érable d'or. Victor Morin, «Pour un drapeau», dans *Les cahiers des dix,* Montréal, 1939, n° 4, p. 53; Edouard Blondel, *La Presse,* 10 avril 1920, p. 1 *et sq*.

[77] La *Orange Association of British America* est une société secrète qui avait des loges à travers le Canada. Elle promouvait le protestantisme, l'unité de l'empire, la langue et les écoles anglaises.

[78] John Ross Matheson, *Canada's Flag, a Search for a Country,* Belleville (Ontario): Mika Publishing, p. 24-37.

[79] «Éditorial» dans *La Presse,* 29 mai 1926.

étudier la question. Cinq propositions se précisèrent: garder l'*Union Jack*, garder le *Red Ensign* canadien ou une version modifiée, choisir un drapeau où l'*Union Jack* figurerait de façon prééminente, choisir un drapeau entièrement nouveau, choisir un drapeau nouveau tout en continuant d'arborer l'*Union Jack*. Le comité opta finalement pour un *Red Ensign* portant une feuille d'érable d'or bordée de blanc. Mais King avait déjà prit le pouls de la nation et, entrevoyant un débat interminable à un moment où il ne jouissait que d'une très faible majorité, il rejeta le rapport du comité et mit temporairement fin à la controverse. Néanmoins, un mouvement grandissant pour l'abandon des symboles coloniaux en faveur d'un drapeau distinctif commençait à poindre[80].

3.3 **Le grand débat**

Lorsque le premier ministre Lester B. Pearson aborda la question du drapeau en 1960, les prises de position demeuraient essentiellement les mêmes, mais il régnait un climat d'urgence pour choisir un drapeau national, puisqu'un mouvement séparatiste grandissant au Québec menaçait l'unité du pays. Les Québécois, après une longue période d'engouement pour le tricolore français, s'étaient dotés, en 1948, d'un drapeau provincial reprenant les symboles de l'ancienne France royale: un champ bleu à une croix blanche cantonnée de fleurs de lis également blanches[81]. Beaucoup de Québécois envisageaient avec ennui la perspective d'un débat centré sur l'*Union Jack* et le *Red Ensign*.

Un des spécialistes les plus convaincants à paraître devant le comité de 1945 avait été le colonel A. Fortescue Duguid, directeur de la section d'histoire de la Défense nationale et expert héraldiste. Il était catégorique: le Canada avait des couleurs nationales, le blanc et le rouge, figurant dans les lambrequins et la torque de ses armoiries. Selon lui, le Canada possédait aussi un emblème national pouvant lui servir de drapeau: les trois feuilles d'érable sur fond blanc en pointe de l'écu. Comme la proclamation royale décrivait les feuilles comme étant «au naturel», elles pouvaient être vertes ou d'un coloris automnal, rouge ou or.

Au début de 1963, John Ross Matheson, député de Leeds (Ontario) et bras droit de Pearson dans la lutte pour un drapeau national, reprit les idées de Duguid et demanda à l'artiste héraldiste Alan B. Beddoe de préparer quelques dessins en incorporant trois feuilles d'érable rouges sur un fond blanc. Beddoe prépara les dessins, mais en y ajoutant l'un de son propre cru où les feuilles d'érable étaient flanquées de bandes verticales bleues. La simplicité du message «le Canada d'un océan à l'autre» plut à Pearson et il décida d'en faire son cheval de bataille. Le drapeau était riche en symbolisme et reprenait des couleurs longtemps associées au

[80] Matheson, *op.cit.,* p. 38-64.

[81] Voir à ce sujet Luc Bouvier «Du tricolore canadien au fleurdelisé québécois» dans *L'héraldique au Canada,* mars 1994, p. 30-41; juin 1994, p. 22-33; sept. 1994, p. 25-32; déc. 1994, p. 25-33; mars 1995, p. 25-33; juin 1995, p. 27-33.

Canada, mais il n'avait pas le panache qu'on pouvait s'attendre d'un drapeau national. On lui reprochait avant tout d'être l'enfant de Pearson et on le baptisa par dérision le *Pearson Pennant.* (**Fig. 10**)

Constatant son échec, Pearson mit sur pied, en septembre 1964, un comité formé de représentants de tous les partis: sept Libéraux, cinq Conservateurs, un Néo-Démocrate, un Crédit social et un Créditiste. Le chef des Conservateurs, John Diefenbaker, se déclara prêt à accepter un drapeau choisi par le comité à condition que le vote des membres représente une majorité nette, 13 contre 15 par exemple. Bien que le comité avait été inondé de 5900 propositions venant de partout à travers le pays, aucune d'elles ne commandait le respect voulu. Entre temps, Matheson poursuivait sa recherche d'une formule acceptable à la majorité. Lors d'une rencontre, son ami George F. Stanley, doyen de la faculté des arts du *Royal Military College*, lui déclara que le drapeau verticalement rouge, blanc et rouge de son collège possédait les caractéristiques désirées. Il suffisait, selon lui, de remplacer la figure au centre, un bras en armure tenant une branchette à trois feuilles d'érable, par une seule feuille d'érable rouge.

Matheson laissa mûrir l'idée et tenta de lui donner une forme concrète, mais les résultats n'étaient pas entièrement satisfaisants. Une inspiration nouvelle lui vint du dessin d'un particulier nommé George Bist où la feuille d'érable figurait sur une forme carrée qui l'accommodait à merveille et la mettait en relief. Sans en souffler mot à personne, Matheson ajouta aux dessins du comité un nouveau drapeau divisé verticalement rouge un, blanc deux, rouge un, avec une seule feuille d'érable rouge au centre.

Le comité s'était entendu pour procéder par vote secret afin de réduire le nombre de drapeaux à quelques finalistes. Parmi eux, se trouvait le "trifolié" de Pearson et l'"unifolié" Stanley/Matheson dont la source demeurait inconnue. Les Libéraux répandirent alors la fausse rumeur qu'ils allaient voter pour le drapeau Pearson et, à l'insu des Conservateurs, se liguèrent avec les membres des autres partis pour tous voter en faveur de l'"unifolié" d'aujourd'hui. Les Conservateurs voulant voter à l'encontre des Libéraux, et croyant qu'ils allaient favoriser le *Pearson Pennant*, votèrent aussi pour l'"unifolié". Comme résultat, le vote des membres fut unanime, 14 à 0, le président ne votant pas.

Il fallait maintenant que le Parlement entérine le choix du comité. Le débat parlementaire fut long et envenimé. Le chef de l'opposition continuait à soutenir le *Red Ensign* et les valeurs britanniques qu'il opposait au drapeau canadien du comité. Pour arrêter la polémique, il fallut imposer la clôture des débats et procéder à un vote. Celui-ci s'établit à 163 pour le drapeau canadien et 78 contre. Le Parlement accepta aussi par un vote de 185 contre 25 que l'*Union Jack* continue à être arboré à certaines occasions pour signifier la participation du Canada au Commonwealth et son allégeance à la Couronne.

La reine signa la proclamation royale assignant le drapeau le 28 janvier 1965. Le 15 février, les Canadiens assistaient à une cérémonie devant la Tour de la

Paix du parlement où l'on abaissait le *Red Ensign* pour ensuite hisser le drapeau national du Canada, avec une feuille nouvellement stylisée[82]. (**Fig. 11**)

4. **Conclusion**

Pour leur drapeau national, les Canadiens avaient rejeté les emblèmes coloniaux en faveur de la feuille d'érable, un symbole canadien de longue date. Les Québécois étaient plutôt bien représentés, vu l'importance du blanc au temps de la Nouvelle-France et l'attachement qu'ils vouaient à la feuille d'érable dans la deuxième moitié du XIXe et la première moitié du XXe siècles. Néanmoins, après l'adoption du drapeau canadien, ils s'attachèrent davantage à leur drapeau provincial, le seul à leurs yeux qui représentait la nation québécoise. Ils reléguèrent presque entièrement aux oubliettes les anciens symboles de la feuille d'érable et du castor qu'ils partageaient auparavant avec le reste du Canada. La génération actuelle pense que le Canada a toujours eu un drapeau, ou du moins qu'il appartient à un passé bien lointain. Reste à voir si les Québécois, au fil des années, accepteront mieux le drapeau du Canada. Cela dépendra de l'évolution de la pensée politique au Québec.

- Résumé -

Le Canada s'est doté d'un drapeau national par proclamation royale du 28 janvier 1965. Avant cette date, plusieurs drapeaux avaient joui d'un statut national au pays du fait qu'ils représentaient véritablement la métropole ou parce que la conscience populaire coloniale élevait à ce niveau des drapeaux destinés à d'autres fonctions. Cette tradition, qui avait débutée au temps de la Nouvelle-France, s'est perpétuée avec l'arrivée des Anglais sur le territoire qui forme aujourd'hui le Canada, et particulièrement après la cession de la colonie à la Grande-Bretagne en 1763. L'adoption du drapeau canadien a été un processus entièrement démocratique.

[82] Les étapes qui ont amené le gouvernement Pearson à doter le Canada d'un drapeau national sont décrites dans Matheson, *op.cit.,* p. 65-251; Rick Archbold, *I stand for Canada, the Story of the Maple Leaf Flag,* Toronto: Macfarlane, Walter & Ross, 2002, p. 69-112; Auguste Vachon, «La naissance d'un drapeau - Une entrevue avec le juge J.R. Matheson» et «Un drapeau pour une nation» dans l'*Archiviste* (Archives nationales du Canada) janv.-févr. 1990, p. 2-7 et p. 8-10.